



No. dinepa/dg/07-04-21/0428

Pétion-Ville, le 07 avril 2021

NOTE INFORMATVE AUX ENTREPRISES HAITIENNES DE CONSTRUCTION

La Direction Générale de la DINEPA, dans le cadre des efforts du Gouvernement Haïtien, informe le public que des efforts palpables liés aux procédures de passation et d'exécution de marchés ont été consentis et ont ainsi abouti à l'attribution de contrats de travaux d'ingénierie civile et hydraulique à une vingtaines de **nouvelles entreprises haïtiennes de construction non familières** avec le Secteur « Eau Potable et Assainissement (EPA) ».

En effet, consciente de la nécessité de combiner l'efficacité et l'efficience dans l'exécution de contrats – et en accord avec certains bailleurs et/ou partenaires techniques et financiers (PTF) - la DINEPA a déjà mis en application des assouplissements de critères de qualification ayant trait avec les aspects suivants :

1. **Priorisation d'un personnel-clé qualifié** en exécution d'ouvrages hydrauliques en lieu et place de l'expérience spécifique de l'entreprise soumissionnaire ;
2. **Valorisation de la sous-traitance** comme expérience spécifique de l'entreprise soumissionnaire, le cas échéant
3. **Réduction considérable des montants** (capacité de financement – Chiffre d'Affaires) aux exigences financières de qualification du soumissionnaire ;
4. **Facilitation de la complémentarité dans le regroupement d'entreprises (GECA)** en utilisant des combinaisons de modalités (toutes parties combinées, chaque partie ou une partie au moins) plus réalistes et plus appropriées pour la satisfaction des critères. ;
5. **Dissociation du personnel-clé des autres éléments de l'offre technique** dans le mode d'évaluation dichotomique (conforme versus non-conforme) pouvant entraîner le rejet de l'offre par l'introduction de la possibilité de négocier la réparation des non-conformités du personnel entre l'attribution provisoire et la signature du contrat ;
6. **Séances de formation et/ou d'informations** mis par la DINEPA à la disposition des nouvelles entreprises.

La Direction Générale de la DINEPA demande à d'autres femmes et hommes entrepreneurs intéressés – au Secteur EPA - d'envoyer des courriers électroniques à la Direction de Passation et d'Exécution des Marchés (DPEM) pour de plus amples informations. Les adresses électroniques à utiliser sont : passation.marches@dinepa.gouv.ht; secretariat@dinepa.gouv.ht et guito.edouard@dinepa.gouv.ht.

Pour la DINEPA,



Guito EDOUARD
Directeur Général

Whatsapp : +509-3916-3131